Image not found or type unknown

Rupture anticipée de mission intérim pour un CDI

Par **nouveau789**, le **16/06/2012** à **15:03**

Bonjour,

Je suis actuellement en mission intérim de 10 mois ayant commencé le 19/03/2012.
Une autre entreprise vient actuellement de me proposer un CDI.
L'entreprise cliente de l'agence intérim où j'occupe le poste aujourd'hui, n'est pas prête à me laisser partir.
Je pense être dans mes droits si je justifie d'un CDI et respecte le temps de préavis.
L'entreprise qui souhaite m'embaucher, m'ont déjà envoyé le contrat version papier du CDI non signé de leur part.
Puis-je présenter une copie de ce document non signé auprès de l'agence intérim (qui est mon employeur actuel)?

Je vous remercie par avance de vos réponses

NV

Par **P.M.**, le **16/06/2012** à **22:03**

Bonjour,
Vous verrez bien si l'agence d'intérim accepte ce justificatif mais normalement, ils ne devraient pas vous faire de difficultés, je vous conseillerais de rompre le contrat de mission par lettre remise en main propre contre décharge ou recommandée avec AR...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés